



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 février 2018 à 17h00

### **Vigilance orange pour risque de neige et de verglas : le préfet de la Vendée appelle les automobilistes à la plus grande prudence**

Compte tenu des conditions météorologiques difficiles attendues sur le département dès la fin d'après-midi et pour la nuit prochaine, le préfet de la Vendée appelle les automobilistes à observer la plus grande prudence.

**Dans ces conditions, il convient de limiter les déplacements au strict nécessaire, d'adopter une vitesse réduite, d'augmenter les distances de sécurité entre deux véhicules et d'allumer ses feux de croisements.**

Le préfet de zone de défense et de sécurité Ouest a pris un arrêté réglementant la circulation routière à compter du mercredi 28 février 2018, 18 heures. Ainsi :

- **la vitesse des véhicules et ensembles de véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 T. est limitée à 80km/h sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du département de la Vendée ;**
- **une interdiction de dépassement est également imposée pour tous les véhicules poids lourds de plus de 7,5 T.**

